

SES-imagotag commercialise ses produits (« **Produits** »), qui peuvent être de type matériel (« **Matériel** ») ou logiciel (« **Logiciel** »), à des clients directs (« **Client** ») ainsi qu'à ses revendeurs agréés (« **Partenaire** »). SES-imagotag accorde une garantie sur ses produits (« **Garantie** ») selon les conditions énoncées dans la présente, sauf disposition contraire dans la législation en vigueur (« **Conditions de garantie** »).

1) Durée de garantie (« Durée de garantie »)

La Durée de garantie de tout Matériel sera de douze (12) mois à compter de la date de facture du Produit au Partenaire (le cas échéant) ou au Client en cas d'achat direct. Dans le cas d'un Produit ayant été réparé ou remplacé par SES-imagotag au titre de cette Garantie, la Durée de garantie restante applicable à ce Produit sera prolongée de quatre-vingt-dix (90) jours.

La Durée de garantie de tout Logiciel sera de trois (3) mois à compter du moment où ce Logiciel aura été remis ou mis à la disposition, de quelque manière que ce soit, du Partenaire ou du Client.

2) Étendue de la garantie du Matériel

Les caractéristiques, l'applicabilité technique et les conditions d'utilisation des Produits commercialisés par SES-imagotag sont présentées dans une description fonctionnelle ou une fiche technique, disponibles pour chaque Produit à partir du site Web de SES-imagotag (« **Description fonctionnelle** »). Les piles ne sont pas couvertes par la Garantie.

SES-imagotag déclare et garantit qu'au moment de sa remise au Partenaire (le cas échéant) ou au Client en cas d'achat direct, chaque Produit est dans un état de fonctionnement conforme à la Description fonctionnelle correspondante et présente les caractéristiques normalement attendues ainsi que les évolutions les plus récentes. Toute autre propriété spécifique d'un Produit doit être expressément mentionnée et acceptée par écrit par les parties et ne peut être sous-entendue par le Partenaire et/ou le Client.

3) Étendue de la garantie des Logiciels

SES-imagotag déclare et garantit qu'au moment de sa remise au Partenaire (le cas échéant) ou au Client en cas d'achat direct, chaque Logiciel est dans un état de fonctionnement conforme aux spécifications de programme correspondantes. Toute autre propriété spécifique d'un Produit doit être expressément mentionnée et acceptée par écrit par les parties et ne peut être sous-entendue par le Partenaire et/ou le Client. Il revient au Partenaire (le cas échéant) ou au Client, en cas d'achat direct, de sélectionner le programme d'application approprié et les outils de référence associés. SES-imagotag fera son possible pour livrer un Logiciel exempt de virus, de programmes ou de systèmes de programmation destinés à modifier, supprimer, endommager ou désactiver le Logiciel ou les données du Partenaire / Client. Le Partenaire / Client est conscient que des bugs peuvent survenir et qu'il est impossible, à ce jour, de fournir un logiciel informatique sans le moindre défaut. SES-imagotag ne pourra donc être tenu pour responsable de bugs des Logiciels qui n'empêcheront pas leur utilisation par le Partenaire ou le Client.

4) Maintenance

Toute assistance exclue de la Garantie fera l'objet d'un devis ou d'un contrat de service séparé qui sera conclu avec le Partenaire et/ou le Client.

5) Signalement de Défauts dans le cadre de la Garantie

Tous les défauts, bugs ou autres erreurs (« **Défauts** ») détectés sur le Produit pendant la Durée de garantie seront signalés à SES-imagotag. Tout signalement d'un Défaut (« **Avis de défaut** ») doit être effectué par voie électronique, en envoyant un e-mail à l'une des adresses suivantes :

- RÉGION EMEA : support@ses-imagotag.com
- AMÉRIQUES : support.na@ses-imagotag.com
- ASIE : support.asia@ses-imagotag.com

Dans tous les cas, l'Avis de défaut indiquera précisément (i) le type de Défaut, en en donnant une description détaillée, (ii) l'application durant laquelle le Défaut est survenu, (iii) la preuve d'achat et (iv) toute mesure déjà prise par le Client pour réparer le Défaut.

Si le Client ne signale pas un Défaut en temps voulu à SES-imagotag, celui-ci ne pourra exercer aucun recours juridique (notamment aucune réclamation au titre de la garantie ni demande d'indemnisation) vis-à-vis de ce Défaut.

6) Procédure de garantie

En cas de réclamation justifiée au titre de la Garantie concernant un Produit défectueux, SES-imagotag enverra au Partenaire ou au Client une Autorisation de retour d'article (« **RMA** »), qui devra être jointe à tout Produit défectueux retourné (quantité minimum d'EEG pour obtenir une RMA : 100 unités). Le retour des Produits défectueux se fera aux frais et risques du Partenaire ou Client.

Après examen, SES-imagotag pourra, à sa discrétion, décider de :

- (i) réparer le Produit défectueux dans un délai de trente (30) jours à compter de sa réception de ce Produit défectueux, ou
- (ii) remplacer le Produit défectueux par un produit équivalent (qui pourra être neuf ou équivalent à du neuf), ou
- (iii) rembourser le Produit défectueux.

Toute autre réclamation ou recours juridique, notamment tout droit de demander une réduction tarifaire ou tout droit de conversion, ainsi que toute demande d'indemnisation, seront exclus.

Si un Défaut est dû à la négligence du Partenaire ou du Client, ce dernier dédommagera SES-imagotag de tous les coûts qu'il aura encourus en lien avec l'étude et l'évaluation du Défaut en question.

7) Conditions

SES-imagotag décline toute responsabilité, de quelque sorte que ce soit, en cas de défauts ou de pannes d'un Produit :

- (a) dus à la (ou les) pile(s) du Matériel ;
- (b) dus à des erreurs d'application de quelque type que ce soit ou à d'autres formes de manipulation incorrecte du Produit et qui auraient pu être évités par une utilisation attentive et adaptée du Produit ;
- (c) résultant (i) d'un changement des composants du système d'exploitation, des interfaces ou des paramètres, (ii) de l'utilisation de moyens organisationnels ou de supports de données inadéquats ;
- (d) dus à des virus ou à l'exposition du Produit à des circonstances telles que des feux, des accidents, des coupures d'électricité, etc. causés par des facteurs externes indépendants de SES-imagotag ;
- (e) dus à des erreurs de transmission vers les supports de données ou sur Internet ;
- (f) dus à des opérations d'inspection et/ou de maintenance du Produit inadéquates, effectuées par le Partenaire, le Client ou un tiers ;
- (g) résultant d'une utilisation du Produit non conforme aux recommandations et spécifications de SES-imagotag (par ex. utilisation ou installation non conforme à la Description fonctionnelle applicable ou à d'autres spécifications fournies par SES-imagotag, installation d'un logiciel, d'une interface, d'un système d'alimentation électrique ou d'un autre équipement non compatible, nombre de mises à jour ou d'actualisations supérieur aux limites préconisées, etc.) ;
- (h) résultant de conditions d'utilisation ou de stockage néfastes au bon fonctionnement du Produit (par ex. utilisation anormale, maintenance et/ou stockage incorrects) et/ou non-respect des spécifications applicables concernant l'environnement du Produit ;

(i) causés par le Partenaire ou le Client, leurs agents, collaborateurs, tout autre fabricant ou tout tiers extérieur à SES-imagotag et indépendant de celui-ci.

8) Souscription à « Vusion Care » - Extension de garantie optionnelle

Au-delà de la Durée de garantie, SES-imagotag offre la possibilité de souscrire à Vusion Care, qui étend la Durée de garantie à 3, 5 ou 7 ans, à déterminer sur consentement mutuel. La description de Vusion Care est disponible sur le lien suivant : https://www.ses-imagotag.com/wp-content/uploads/2021/08/SES-imagotag_warranty.pdf. Le Partenaire (le cas échéant) ou le Client peut choisir de souscrire à Vusion Care au moment des ventes ou pendant la Durée de garantie. Pendant Vusion Care, les Conditions de garantie continueront à s'appliquer de manière inchangée.

9) Responsabilité

Toute responsabilité de SES-imagotag vis-à-vis du Partenaire ou du Client sera exclue en cas de dommages de tout type (hormis préjudices corporels) dus à la négligence légère de SES-imagotag. De plus, toute responsabilité de SES-imagotag sera exclue en cas de manque à gagner, de perte ou de corruption de données ou de pertes ou dommages indirects, de quelque sorte que ce soit. La responsabilité de SES-imagotag en cas de dommages (hormis préjudices corporels et dommages dus à une négligence grave ou à une faute intentionnelle), le cas échéant, se limitera par ailleurs à la réparation, au remplacement ou au remboursement du prix d'achat payé pour les Produits en question, au choix de SES-imagotag.

10) Dispositions finales

Le Partenaire ou le Client ne peut transférer à des tiers les droits issus de la Garantie qu'avec l'autorisation expresse de SES-imagotag. Les présentes Conditions de garantie seront soumises au droit français, sans aucune référence à ses principes de conflit des lois. L'applicabilité de la Convention de Vienne (CISG) est exclue. Les différends qui ne pourront être résolus à l'amiable seront exclusivement présentés au tribunal de Nanterre, en France.

Si une disposition des présentes Conditions de garantie est, en tout ou partie, nulle et non avenue, annulable ou inapplicable, cela n'affectera pas l'application des autres dispositions. Toute disposition nulle et non avenue, annulable ou inapplicable sera remplacée par une disposition valable qui se rapprochera autant que possible de l'esprit de la disposition initiale.